

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/09/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/09/2018

Délibération n° D-2018-336

Acquisition de parcelles rue de la Coudraie - HO 385, 392 et
498

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORSTEL

Excusés :

Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**Acquisition de parcelles rue de la Coudraie - HO 385,
392 et 498**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il y a quelques années, lors d'une autorisation de lotir et d'aménager délivrée le 12 février 1998, enregistrée en Préfecture le 18 février 1998, la SA SORIM a été autorisée à lotir un terrain situé à l'angle des rues de la Coudraie et de Souché.

Ce terrain a été divisé en 6 lots dont :

- les lots 1, 2 et 3 réservés à la construction ;
- le lot 4 destiné à être cédé à la Ville de Niort partie frappée d'alignement en vue d'être incorporée à l'emprise de la rue de la Coudraie ;
- le lot 5 destiné à être cédé à la ville de Niort pour être aménagé en un passage piéton reliant la rue René Fonk à la rue de la Coudraie en vue d'être classé dans le domaine public ;
- le lot 6 destiné à être cédé à la Ville de Niort en vue d'être incorporé à l'emprise de la rue de Souché afin d'améliorer la visibilité dans le carrefour.

Un extrait de plan indiquant ces lots est demeuré annexé aux présentes.

Les préconisations stipulées à l'autorisation de lotir n'ont pas été réalisées concernant la cession des lots à la commune.

Afin de régulariser ce dossier, la société SA SORIM cèdera à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, au profit de la commune de Niort, les lots 4, 5 et 6 ci-dessus énoncés, et représentant les parcelles HO 385 pour 578 m², HO 392 pour 20 m², et HO 498 pour 102 m².

Les frais de ladite cession seront supportés par la Société cédante.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement, et avec les frais à la charge du vendeur, des parcelles HO 385, 392 et 498 désignées ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

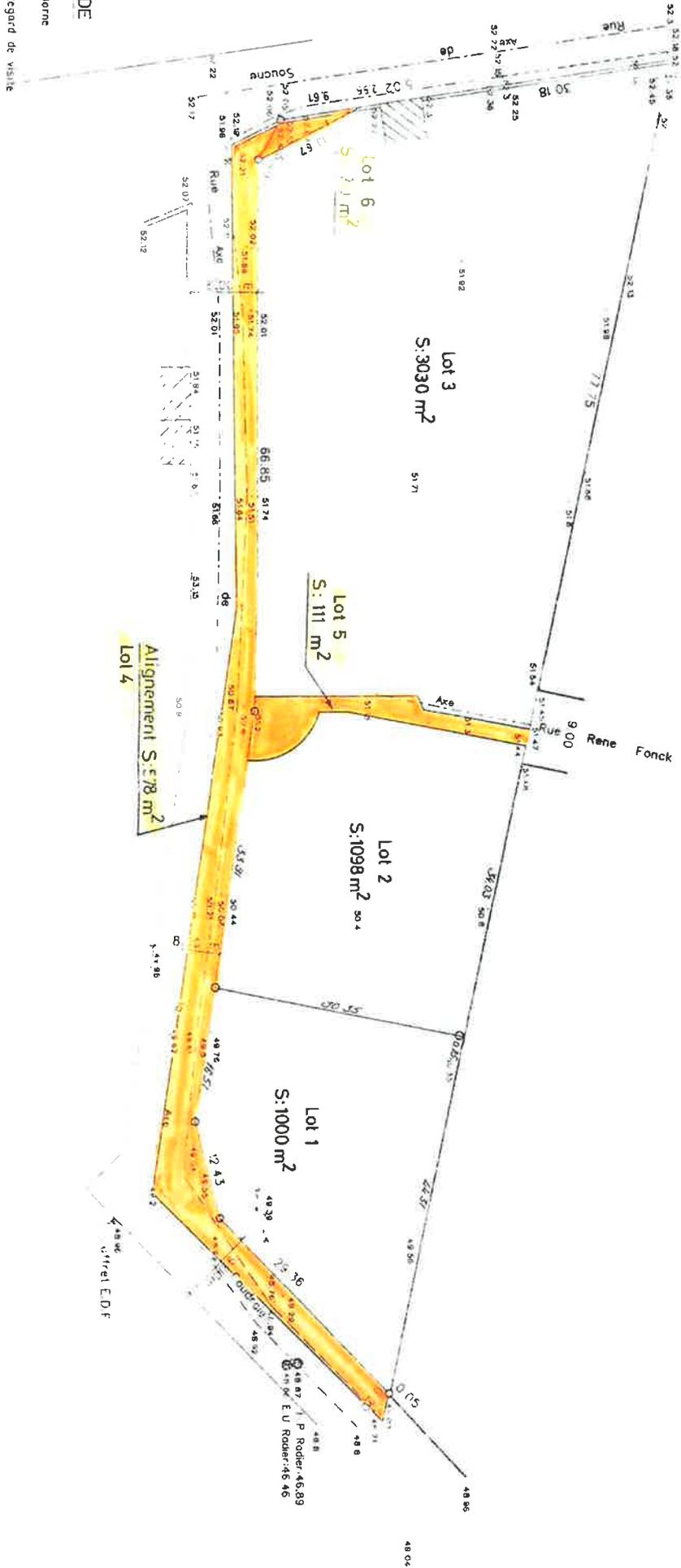
Marc THEBAULT

NIVELLEMENT RATTACHE AU N.G.F. Systeme normal

Avant toute implantation de batiments ou de V.R.D les points de base du nivellement devront être designés par le géomètre qui en assurera la vérification.

Surface arpentage : 5259 m² LOTS 1,2,3,5,6

578 m² LOT 4

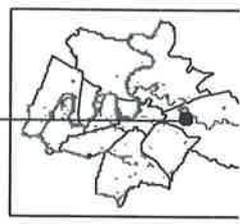


LEGENDE

- Borne
- ⊠ Regard de visite

La surface définitive des lots sera déterminée après bornage





Sous départs

☐ 1	● A	● G
◐ 2	● B	● H
◑ 3	● C	● I
● 4	● D	● J
	● E	● K
	● F	

Armoires

■ EDF	■ SEO LIS
-------	-----------

Nature du réseau

- AERIEN NU
- AERIEN TORSADÉ
- FACADE
- FOURREAU ATTENTE
- REMONTEE AERO SOUTERRAINE
- SOUTERRAIN
- SOUTERRAIN ACTIF

